

**Compte-rendu du conseil municipal**  
Séance du 7 octobre 2024 – 18h00

L'an deux mille vingt-quatre, le sept octobre à dix-huit heures, le conseil municipal de Rosans s'est réuni, après convocation légale, dans la salle de réunion du rez-de-chaussée de la mairie, sous la présidence de Lionel TARDY, Maire.

Date de la convocation : 30/09/2024

Présents : Vincent BERTOLDO, Annick BESSIERE, Pierre MICHEL (départ après le point 12), Boris MONNIER, Didier PACAUD, Nicolas ROSIN, Jean-François ROUSSOT, Lionel TARDY

Absents excusés : Nadège CETTOUR, Céline HUGUES, Pierre MICHEL (à partir du point 13)

Absent : Dominique GUEYTTE

Secrétaire de séance : Didier PACAUD

1. **Nomination d'un(e) secrétaire de séance** : Didier PACAUD
2. **Procès-verbal du 29 juillet 2024 approuvé.**
3. **Actes signés par le Maire dans le cadre de ses délégations**

**Conseil municipal du 7 octobre 2024**

**RECETTES**

Contrats de location signés par le maire suite à la délégation du 21/09/2020 - MENSUEL

Bail	Nom locataire	Descriptif	Loyer mensuel	Charges	Date contrat	Fin contrat
Bureau St Etienne	Jean-Marc GARNIER	Bureau St Etienne	140,00 €	- €	01/10/2024	30/09/2031

4. **Cantine Scolaire – Tarification sociale des cantines scolaires : renouvellement de la convention triennale avec l'Etat : Délibération DCM2024-07-01**

Dans la précédente délibération, a été omise la date de début de la convention triennale « Tarification sociale des cantines scolaires » avec le Ministère des solidarités et de la santé.

Cette délibération a donc été reprise.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé d'instaurer une nouvelle grille tarifaire progressive calculée selon le quotient familial CAF des familles, à compter de la rentrée scolaire 2024/2025, et a autorisé le Maire à signer la nouvelle convention triennale « Tarification sociale des cantines scolaires » avec le Ministère des solidarités et de la santé, à compter du 01/09/2024. Cette convention permet de proposer à 2/3 des enfants environ un repas à 1 €.

5. **Tarification cantine auprès des familles – choix du mois concerné pour le QF CAF : Délibération DCM2024-07-02**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé que le Quotient Familial CAF / MSA (QF) retenu pour l'application du tarif pour la cantine scolaire est celui du mois de juillet N pour l'année scolaire N/N+1.

6. **Tarifs activités périscolaires – année scolaire 2024/2025 : Délibération DCM2024-07-03**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé que le tarif demandé aux familles sera de 50 € par trimestre et par enfant inscrit pour l'activité VTT organisée les samedis matin.

**7. Mandat au Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale des Hautes-Alpes pour le lancement d'un contrat cadre de prestation sociale sous la forme de titre restaurant : Délibération DCM2024-07-04**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, mandate le Centre de gestion des Hautes-Alpes pour négocier un contrat cadre d'action sociale pour l'acquisition de titres restaurant en direction des personnels territoriaux des collectivités et des établissements publics des Hautes-Alpes qui en auront exprimé le souhait. En fonction du contrat négocié, des titres restaurant pourront être proposés aux agents territoriaux de la commune de Rosans.

**8. Chèques cadeaux – modalités de mise en œuvre : Délibération DCM2024-07-05**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé d'offrir chaque année, à chacun des agents de la commune de Rosans, une carte cadeau dont la valeur sera déterminée selon 3 critères d'attribution, et a choisi les cartes cadeaux Cadhoc de la société Up Cadhoc.

**9. Sollicitation de l'association la petite boule rosanaise pour l'occupation et l'aménagement du stade de football**

L'association la petite boule rosanaise souhaiterait créer des terrains de pétanque sur le stade de football de la commune et un local pour stocker du matériel.

Le Conseil Municipal a donné son accord pour la mise à disposition de la moitié du stade, à formaliser par une convention. Par contre il s'est opposé à la construction d'un local.

**10. Adhésion : Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) Buëch Dévoluy : Délibération DCM2024-07-06**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé d'adhérer et de cotiser à la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) Buëch Dévoluy pour une cotisation annuelle de 30 €.

**11. Création d'une SCIC Sport Santé – Information**

Un projet de création d'une Maison du Sport Santé est en cours sur le territoire de la CPTS, sous la forme d'une Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC). Elle aura pour mission de réaliser des prestations d'activités physiques adaptées (APA) tant pour les niveaux de prévention, que pour ceux de réadaptation voir à visée thérapeutiques, de mettre en œuvre des actions de sensibilisation, d'information et d'orientation des différents publics du territoire, et d'assurer une fonction d'animation des acteurs du territoire concernés par les thématiques du sport et de la santé, en développant des démarches, par exemple, de formation, d'observatoire et de coopération ciblée. La prise d'actions de la SCIC sera prochainement proposée aux communes du territoire.

Le centre ATHENA (Kinésithérapeutes) propose, en préfiguration de la création de la maison Sport Santé, de mettre en place un atelier de prévention des chutes chez les seniors pour l'année 2025, sous la forme d'une conférence de 1h30 ouverte au public puis inscription gratuite pour 8 ateliers d'une heure animés par un kinésithérapeute formé et intervention possible d'une diététicienne et d'un podologue. Un cofinancement communal de 130 € sera demandé à la commune en 2025.

**12. Charte des services intercommunaux pour l'eau et l'assainissement collectif sur le Sisteronais-Buëch**

Le Maire présente les grandes lignes de la Charte des futurs services de l'eau et de l'assainissement collectif intercommunaux (CCSB) qui s'inscrit dans le cadre du transfert obligatoire des compétences eau potable et assainissement collectif des communes et syndicats infra communautaires vers la Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch, au 1er janvier 2026.

Cette charte servira de document cadre pour la construction du futur service en régie et sera déclinée règlementairement dans les futurs règlements de service de l'eau et de service de l'assainissement.

Le maire propose de solliciter la communauté de communes du Sisteronais-Buëch pour présenter en détail le projet de transfert de la compétence eau et assainissement CCSB à l'occasion d'un prochain conseil municipal.

### **13. Révision du tableau de classement des voies – étude préalable**

Le classement de voies ou chemins en voies communales ou le déclassement de celles-ci relève de la compétence du conseil municipal. Il constitue un enjeu important pour la commune qui doit avoir une bonne connaissance de son patrimoine et des obligations qui s'y rattachent (entretien et protection des voies communales classées). La connaissance du linéaire réel de voies classées permet d'ajuster la part de la dotation globale de fonctionnement versée annuellement par l'Etat à la commune dont une partie lui est proportionnelle.

Le Maire propose de solliciter le Bureau d'étude Geoptis, filiale du groupe La Poste, pour mettre à jour le tableau de classement des voies.

### **14. Décision Modificative n°01 pour le budget annexe Eau et Assainissement : Délibération DCM2024-07-07**

Le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé de procéder au vote de crédits supplémentaires et au vote de virements de crédits, sur le budget annexe Eau et Assainissement de l'exercice 2024 pour un montant de 1,66 €.

### **15. Décision Modificative n°02 pour le budget annexe Eau et Assainissement : Délibération DCM2024-07-08**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé de procéder au vote de crédits supplémentaires et au vote de virements de crédits, sur le budget annexe Eau et Assainissement de l'exercice 2024 pour un montant de 1540,00 €.

### **16. Assujettissement TVA sur le budget général de la commune de Rosans : Délibération DCM2024-07-09**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a acté la clôture du dossier TVA « Commune de Rosans » SIREN 210501268 en date du 07/10/2024.

### **17. Questions diverses**

- Jean-François ROUSSOT fait un point sur l'affouage. La coupe proposée est difficile et potentiellement dangereuse pour les affouagistes. L'ONF propose de faire appel à un prestataire pour sortir le bois. Une réunion avec les 9 affouagistes inscrits a été proposée, 4 étaient présents. Une solution mixte (prestation inférieure à 50 € le m3 et coupe par les affouagistes) acceptable par tous est à l'étude.
- Le Maire informe de plusieurs manifestations prévues sur la commune :
  - ✓ Demain mardi 8/10 à 19h salle polyvalente de La Cure : représentation théâtrale du Théâtre Durance, de 3 à 5 € l'entrée.
  - ✓ Vendredi 11 octobre de 14h à 18h : diagnostic gratuit de condition physique à la salle polyvalente de la Cure
  - ✓ Mercredi 16 octobre à 11h : inauguration du local des potiers
  - ✓ Dimanche 20 octobre : trail du Fourchat
  - ✓ Jeudi 28 novembre, 17h-19h : réunion débat publique sur les ENR animée par M. RATEAU
- Le Maire informe des dates des 2 prochains CM :
  - ✓ Lundi 18 novembre à 17h
  - ✓ Lundi 16 décembre à 17h

La séance publique est levée à 20h20.

Vu le présent compte-rendu,

Le 8 octobre 2024.

Lionel TARDY, Maire.